

HENRI IV.

DISCOURS AUX NOTABLES DE ROUEN.

28 octobre 1596.

Si je voulois, dit-il, acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue et vous la prononcerois avec assez de gravité. Mais, messieurs, mon désir me pousse à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État. Pour à quoi parvenir je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que, lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non-seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grâce divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je ne distingue point les princes, pour être notre plus beau titre : foi de gentilhomme!), par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte; sauvons-la à cette heure de la ruine. Participez, mes chers sujets, à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sujets, et l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi, me font trouver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté.

HENRI IV.

47

DISCOURS AUX DÉPUTÉS DU CLERGÉ.

28 septembre 1598.

A la vérité je reconnois que ce que vous m'avez dit est véritable. Je ne suis point auteur des innovations : les maux étoient introduits auparavant que je fusse venu. Pendant la guerre, j'ai couru où le feu étoit plus allumé, pour l'étouffer; maintenant que la paix est venue, je ferai ce que je dois faire en temps de paix. Je sais que la religion et la justice sont les colonnes et fondement de ce royaume, qui se conserve de justice et de piété, et quand elles ne seroient, je les y voudrois établir, mais pied à pied, comme je ferai en toutes choses. Je ferai en sorte, Dieu aidant, que l'Église sera aussi bien qu'elle étoit il y a cent ans; j'espère en décharger ma conscience, et vous donner contentement. Cela se fera petit à petit : Paris ne fut pas fait en un jour. Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire comme il en a été par cy devant éloigné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du votre. Faisons bien vous et moi, allez par un chemin et moi par l'autre, et si nous nous rencontrons, ce sera bientôt fait. Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat, et moi avec jacquette grise, je vous donnerai les effets. Je n'ai qu'une jacquette grise, je suis gris par le dehors, mais tout doré en dedans.

LETTRE A M. DE BATZ.

12 mars 1586.

Mon faucheur, mets des ailes à ta meilleure bête; j'ai dit à Montspan de crever la sienne. Pourquoi : tu le sauras de moi à Nérac; hâte, cours, viens, vole : c'est l'ordre de ton maître, et la prière de ton ami.

LETTRE A MARIE DE MÉDICIS.

3 septembre 1601.

M'amie, j'attendois d'heure à heure votre lettre; je l'ai baisée en la lisant. Je vous reponds en mer ou j'ai voulu courre une bordée par le doux temps. Vive Dieu! vous ne m'auriez rien su mander qui me fust plus agréable que la nouvelle du plaisir de lecture qui vous a pris. Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté; l'aimer c'est m'aimer, car il a été l'instituteur de mon jeune âge. Ma bonne mère, à qui je dois tout, et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons déportements, et ne vouloir pas, ce disoit-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a été comme ma conscience, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnetetés et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires. Adieu, mon cœur.

MICHEL DE L'HOSPITAL.

LA RETRAITE DU CHANCELIER DE L'HOSPITAL

(Extrait de son testament.)

Voyant que mon labeur n'étoit agreable au Roi et à la Reine, et que le Roi étoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il en pensoit, j'avisai qu'il me seroit plus expédient de ceder volontairement à la nécessité et aux nouveaux gouverneurs, que de débattre avec eux, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer.

Je fis place aux armes.... et me retirai aux champs avec ma femme, famille et petits enfants, priant le Roi et la Reine, à mon partement, de cette seule chose, que, puisqu'ils avoient arrêté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avoient traité la paix, et qu'ils me reculoient de la cour parce qu'ils avoient entendu que j'étois contraire et mal sentant de leur entreprise, je les priai, dis je, s'ils n'acquiesçoient à mon conseil, à tout le moins, après qu'ils auroient saoulé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets, qu'ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offrirait, devant que la chose fust réduite à une extrême ruine.

Ayant fait cette remontrance en vain, je m'en allai avec une grandissime tristesse, de quoi le jeune Roi m'avoit été ravi, et ses frères, en tel âge et temps auquel ils avoient plus affaire de notre gouvernement et aide; auxquels si je n'ai pu aider si longtemps que j'eusse bien voulu, j'en appelle Dieu à témoin, et tous les anges et les hommes, que ce n'a pas été ma faute, et que je n'ai

jamais eu rien de si cher que le bien et le salut du Roi et de ma patrie, et en ce me sentant grandement offensé que ceux qui m'avoient chassé prenoient une couverture de religion, et eux mêmes estoient sans pieté et sans religion.

ÉTIENNE DE LA BOETIE.

SI LA LIBERTÉ EST NATURELLE.

C'est bien pour neant de débattre si la liberté est naturelle, puis qu'on ne peut tenir aucun en servitude sans luy faire tort, et qu'il n'y a rien au monde si contraire à la nature (estant toute raisonnable) que l'injure. Reste doncques de dire que la liberté est naturelle, et, par mesme moyen, à mon advis, que nous ne sommes pas seulement nays en possession de nostre franchise, mais aussi avec affection de la deffendre. Or, si d'aventure nous faisons quelque doute en cela, et sommes tant abbastardis que ne puissons recognoistre nos biens ny semblablement nos naïves affections, il faudra que je vous face l'honneur qui vous appartient, et que je monte, par manière de dire, les bestes brutes en chaire, pour vous enseigner vostre nature et condition. Plusieurs il y en a d'entre les bestes qui meurent sitost qu'elles sont prises : comme le poisson qui perd la vie aussitost que l'eau ; pareillement celles-là quittent la lumière, et ne veulent point survivre à leur naturelle franchise. Si les animaux avoient entre eux leurs rangs et preeminences, ils feroient, à mon avis, de liberté leur noblesse. Les autres, des plus grandes jusques aux plus petites, lorsqu'on les prend, font si grande résistance d'ongles, de cornes, de pieds, de bec, qu'elles déclarent assez combien elles tiennent cher ce qu'elles perdent ; puis, estant prises, nous donnent tant de signes apparents de la cognoissance qu'elles ont de leur malheur, qu'il est bel à veoir, que d'ores en là¹ ce leur est plus languir que vivre, et

1. Dorénavant.

qu'elles continuent leur vie, plus pour plaindre leur ayse perdu, que pour se plaire en servitude....

.... Ainsi doncques, puis que toutes choses qui ont sentiment, deslors qu'elles l'ont, sentent le mal de la subjection, et courent aprez la liberté; puis que les bestes, qui encores sont faictes pour le service de l'homme, ne se peuvent accoustumer à servir qu'avecques protestations d'un desir contraire : quel malencontre a esté cela, qui a peu tant desnaturer l'homme, seul nay, de vray, pour vivre franchement, de luy faire perdre la souvenance de son premier estre et le desir de le reprendre ?

LE LOYAL SERVITEUR.

COMMENT LE CHEVALIER SANS PEUR QUITTA SA FAMILLE.

La messe ouye, convint laver les mains et se mettre à table, où de rechief chacun fist tresbonne chièrre ; et y servoit le bon chevalier tant sagement et honnestement, que tout homme en disoit bien. Sur la fin du disner, et après grâces dictes, le bon vieillart seigneur de Bayart commença ainsi ces parolles à toute la compagnie : « Monseigneur et messeigneurs, l'occasion pourquoy vous ay mandez est temps d'estre déclairee, car tous estes mes parents et amys, et jà voyez-vous que je suis par vieillesse si oppressé qu'il est quasi impossible que sceusse vivre deux ans. Dieu m'a donné quatre filz, desquels de chacun ay bien voulu enquérir quel train ilz veullent tenir. Et entre autres, m'a dit mon filz Pierre, qu'il veult suyvre les armes, dont il m'a fait ung singulier plaisir, car il ressemble entierement de toutes façons à mon feu seigneur de père, vostre parent ; et si de conditions il luy veult aussi bien ressembler, il est impossible qu'il ne soit en son vivant ung grant homme de bien, dont je croy que ung chacun de vous, comme mes bons parents et amys, seriez bien aises. Il m'est besoing, pour son commencement, le mettre en la maison de quelque prince ou seigneur, affin qu'il apprenne à se contenir honnestement ; et quand il sera ung peu plus grant, apprendra le train des armes. Si vous prie tant que je puis que chacun me conseille en son endroit le lieu où je le pourray mieulx loger.

« — Alors, dist l'ung des plus anciens gentilz-hommes, il faut qu'il soit envoyé au roy de France ; » ung autre dist qu'il seroit fort bien en la maison de Bourbon ; et ainsi d'ung en autre n'y eut celluy